

Dominique BUSSEREAU  
Ancien Ministre  
Député de la Charente-Maritime  
Président du Conseil Général

N/Réf. : DB/CD/2012-0205

Le - 3 MAI 2012

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire parvenir vos questions et vos propositions quant à l'accueil des étrangers dans notre pays.

Depuis 2007, Nicolas Sarkozy a mené une politique d'immigration ferme, assumée et équilibrée. Notre politique d'immigration doit tenir compte, de manière réaliste, et avec toute la mesure républicaine nécessaire en ce domaine, des capacités d'accueil et d'intégration de notre société. La France est une terre généreuse, une terre d'accueil ; elle est respectueuse du droit d'asile. Pour que l'immigration régulière puisse être conduite dans de bonnes conditions, elle doit être maîtrisée. Par ailleurs, la lutte contre l'immigration irrégulière et les filières criminelles qui exploitent la misère des migrants a été renforcée.

La maîtrise des flux est la première condition d'une politique d'intégration réussie. En 2011, plus de 32 000 étrangers en situation irrégulière ont été reconduits à la frontière. En moyenne, près de 30 000 reconduites ont été opérées chaque année depuis 2007. La lutte contre ceux qui exploitent les immigrés illégaux a, elle aussi, été accentuée : plus de 160 filières mafieuses de passeurs sont démantelées chaque année.

Nous souhaitons rééquilibrer les flux migratoires entre immigration familiale et immigration professionnelle. Nous souhaitons accentuer ce rééquilibrage des flux migratoires en faveur de l'immigration du travail. La France a accueilli, au titre de l'immigration professionnelle, 21 400 étrangers extracommunautaires en 2008, 20 000 en 2009, près de 25 000 en 2010. En 2009, le taux de chômage des ressortissants étrangers extracommunautaires en France est, pourtant, de 23,5% contre 9,1% pour la moyenne nationale. Il ne s'agit pas, bien sûr, de nous priver des compétences dont nous avons besoin mais d'adapter notre politique d'immigration aux réalités nouvelles posées par la crise économique et financière mondiale qui touche notre pays.

Monsieur Cyril NAUDIN  
Président  
Ligue des Droits de l'Homme  
Royan et Pays Royannais  
ldhpaysroyannais@orange.fr

.../...

Afin de permettre aux nouveaux entrants de s'intégrer plus facilement, le contrat d'accueil et d'intégration a été signé par plus de 300 000 personnes depuis 2007. Destiné aux bénéficiaires du regroupement familial, il prévoit une formation sur les devoirs des citoyens et les valeurs républicaines de la France.

La loi du 16 juin 2011 renforce quant à elle les conditions d'accès à la nationalité française : un niveau de maîtrise du français équivalent à celui acquis en fin de scolarité obligatoire est désormais requis, ainsi qu'une connaissance de l'histoire, de la culture et de la société française. La signature d'une charte des droits et devoirs complète le dispositif. Nous faisons de la naturalisation un aboutissement, le couronnement d'un processus réussi d'intégration, celui qui donne accès à la citoyenneté, à la pleine participation à la vie de la Nation, et donc au droit de vote.

En restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien sûr évidemment,*

Dominique BUSSEREAU